



Mairie de MONTRET

80 Route de Saint-Vincent - 71440 MONTRET
03 85 76 50 60 - mairie.montret@wanadoo.fr

PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 12 JANVIER 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 12 janvier à 12h30 le Conseil Municipal de Montret, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Stéphane BESSON, Maire de Montret.

Nombre de membres :

- Afférents au conseil : 15
- En exercice : 13
- Qui ont pris part à la délibération : 9
- Date de la convocation : 07/01/25

Étaient présents : BESSON Stéphane, CHASSOT Samuel, CHATELET Stéphane, DIOT Nadine, LACONDE-MINE Aurélien, PALANCHON Nadine, PETIOT Dominique, ZANOTTI Alain

Excusés : COULON Aurore, BERRIER Bruno, GAUTHIER Sophie, PALOMARES Yann, SCHEFFER Sabine (pouvoir Dominique PETIOT).

1) Désignation du secrétaire de séance :

Monsieur PETIOT Dominique est désigné secrétaire de séance.

2) Approbation du P.V. de la séance précédente

Le Procès-Verbal de la séance du 29 novembre 2024 est adopté à l'unanimité.

3) Décision modificative n°1 budget 2024

DEL 2025-0001 Décision modificative n°1 budget 2024 Intégration des études préalables

Vu les études enregistrées au compte 203 réalisées en 2021 et 2022 comme préalable aux travaux effectués pour l'aménagement du bourg de Montret

Vu la nécessité de transférer cette étude au compte correspondant et ce par opération budgétaire

Afin de régulariser cette situation, Monsieur le maire propose de prendre en compte la décision modificative comme présentée ci-dessous :

Dépense d'investissement : C/2152-041 : + 41935.23 € (opération d'ordre budgétaire)

Recettes d'investissement : C/203-041 : + 41935.23 € (opération d'ordre budgétaire)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré **Décide à l'unanimité** :

De prendre en compte la décision modificative comme présentée ci-dessous :

Dépense d'investissement : C/2152-041 : + 41935.23 € (opération d'ordre budgétaire)

Recettes d'investissement : C/203-041 : + 41935.23 € (opération d'ordre budgétaire)

4) *Décision modificative n°2 budget 2024*

DEL 2025-0002 Décision modificative n°2 (budget 2024)

Vu le manque de crédits budgétaires au chapitre 14 monsieur le maire propose de prendre en compte la décision modificative comme présenté ci-dessous afin de régulariser cette situation :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 60612 Energie Electricité	740,00 €	
Total D 011	740,00 €	
D 7391111: Dégrèvement de taxe foncière sur les propriétés non bâties		740,00 €
Total D 014		740,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Décide à l'unanimité

De prendre en compte la décision modificative comme présenté ci-dessous :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 60612 Energie Electricité	740,00 €	
Total D 011	740,00 €	
D 7391111: Dégrèvement de taxe foncière sur les propriétés non bâties		740,00 €
Total D 014		740,00 €

Le Maire

Stéphane BESSON



La secrétaire de séance

Dominique PETIOT

